

## Acte n° 2025-8

Le conseil académique plénier, en sa séance du 26 septembre 2025,  
sous la présidence de Stéphane CADIOU Vice-Président Commission de la  
formation et de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et  
de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR)  
Recherche, innovation, science ouverte

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-4, L.811-5, R.712-46 et R.811-10 à  
R811-42,

Vu les statuts, le règlement intérieur et le règlement général des études de l'Université,

Vu l'avis n° 2025-02 du Conseil académique plénier du 17 janvier 2025,

Vu les arrêtés n° 2024-470 et n° 2024-471 portant proclamation des résultats dans le cadre  
du renouvellement des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils  
centraux,

Vu l'arrêté n° 2025-270 portant désignation des secrétaires aux sections disciplinaires,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-huit membres présents et  
représentés*).

Considérant qu'à la suite de la perte de qualité d'une représentante du collège MCF (et  
assimilés) de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, laquelle avait  
également la qualité de Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des  
usagers, il y a lieu de procéder à de nouvelles élections.

### Prend l'acte suivant :

**Objet : Élections au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
désignation d'une représentante du collège MCF et assimilés et du Président ou de la  
Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

a. Au titre du collège des maîtres de conférences et assimilés :

Siège à pourvoir : 1 (une femme)

Votants : 12

Bulletins blancs : 0

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 12 (la majorité absolue est fixée à 7 voix)

### Ont obtenus au premier tour :

NOM Prénom	Suffrages obtenus
CASSE Christelle	
CHARLES Aurélie	1
COLLIOT Pascale	
DUMONT Erica	
DURIEZ Tiphaine	10

GOEPFERT Eva-Marie	1
LHOMME Marie-Karine	
WURMSER Hélène	

**Est déclarée élue au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés**

- Madame Tiphaine DURIEZ

**b. Le Président ou la Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Siège à pourvoir : 1

Votants : 5

Bulletins blancs : 0

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 5 (la majorité absolue est fixée à 3 voix)

**A obtenu au 1<sup>er</sup> tour :**

NOM Prénom	Suffrages obtenus
AUVERGNON Nathalie	
CHABROT Christophe	
DARMONT Jérôme	
DEBOOS Salomé	
FRANDJI Daniel	
LEJOT Jérôme	5
MORELLE Marie	
DURIEZ Tiphaine	

**Est déclaré élu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

- Monsieur Jérôme LEJOT

**RECAPITULATIF DE LA COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

- M. Jérôme DARMONT (PU)	- M. Philippe BISTON (Usager)
- Mme Salomé DEBOOS (PU)	- M. Gaston BOSHOUWERS (Usager)
- M. Daniel FRANDJI (PU - VP)	- Mme Emma CHAPON (Usager)
- Mme Marie MORELLE (PU)	- M. Tao MOUNIER (Usager)
- Mme Nathalie AUVERGNON (MCF)	- Mme Célia PASCALE (Usager)
- M. Christophe CHABROT (MCF - VP)	- M. Tom RIOUFOL (Usager)
- M. Jérôme LEJOT (MCF - Président)	- M. Sam TROUILLOUD (Usager)
- Mme Tiphaine DURIEZ (MCF)	- Mme Zoé VIVIAND (Usager)

Fait à Lyon, le 3 octobre 2025,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 3 octobre 2025.*

**Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)**  
Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07  
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr